

## ACTION TOTALE

Le gel fourmis KB est idéal pour détruire les fourmilières. Il s'emploie à l'intérieur. Attirées par l'appât, les fourmis absorbent le gel et le transportent dans leur fourmilière qui est contaminée et entièrement détruite.

## MODE D'EMPLOI

- Dévisser le bouchon supérieur et le conserver pour refermer le tube.
- Disposer 6 gouttes de gel en 5 endroits différents sur le chemin de passage des fourmis à l'intérieur des bâtiments. Délai d'action : environ une journée après l'ingestion de l'appât
- Appliquer le produit uniquement dans des zones qui ne risquent pas d'être inondées ou mouillées (ex : protégées de la pluie, des inondations et des eaux de lavage), dans des zones non susceptibles d'être lavées, dans des zones à l'abri des rayons du soleil ou d'une source de chaleur (ex : ne pas le placer sous un radiateur), sur des surfaces non absorbantes.
- Pour optimiser l'efficacité du traitement, contrôler les appâts une fois par semaine et les remplacer dès qu'ils sont totalement ou partiellement consommés, détériorés ou souillés.



[WWW.LAPAUSEJARDIN.FR](http://WWW.LAPAUSEJARDIN.FR)

TOUS NOS CONSEILS, TOUTES NOS ASTUCES EN UN CLIC !

► N°Azur 0 810 42 20 52

PRIX APPEL LOCAL

Scotts France SAS

21, Chemin de la Sauvagerie  
69130 ECULLY



EMB 27108

Masse  
nette  
**30g**

TUFOU3N  
6323



3 121970 143461 >

CR3034-CLP (35)

Nom homologué : FORMICIDE TUBE F  
AMM n°FR-2015-0010

Composition : 0,5 g/kg de Fipronil (CAS : 120068-37-3)  
Insecticide prêt à l'emploi sous forme de gel.

Organismes cibles autorisés : Fourmis noires des jardins (*Lasius niger*) et fourmis d'Argentine (*Linepithema humile*) - Larves et adultes.

Dose d'emploi : 1,05 g par nid.

Produit biocide. Pour un usage grand public.



ATTENTION

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient de la benzisothiazolinone.

Peut produire une réaction allergique.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. • **En cas de contact avec les yeux** : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifier et enlever les lentilles de contact. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation. • **En cas de contact avec la peau** : rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser. • **En cas d'inhalation** : transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent, lui montrer l'emballage ou l'étiquette. • **En cas d'ingestion** : rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent, lui montrer l'emballage ou l'étiquette. • **En cas d'urgence appeler le 15 ou un centre anti-poison.**

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

- Ne pas appliquer dans des zones accessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie ni aux autres animaux non-cibles afin de limiter au maximum le risque d'empoisonnement ; directement ou à proximité d'aliments ou boissons destinés à la consommation (humaine ou animale), ni sur des surfaces ou ustensiles pouvant entrer en contact direct avec ces denrées. • Suivre des conditions strictes d'hygiène individuelle : ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit et se laver les mains après utilisation. • Eviter une utilisation en continu du produit. • Traiter symptomatiquement. Contacter immédiatement un centre antipoison en cas de grande quantité ingérées ou inhalées. • Se laver les mains après utilisation. • Si l'infestation persiste malgré le respect des instructions de l'étiquette, contacter un professionnel de la désinsectisation. • Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement. • A la fin du traitement, collecter les restes de produit avec du papier absorbant en vue de leur élimination. • Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tous les déchets de produit dans une déchetterie ou par un organisme agréé. • Ne pas jeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes, etc.), dans les systèmes d'évacuation des eaux. • Conserver hors de la portée des enfants à une température inférieure à 35°C. • Le produit peut être conservé 2 ans à compter de la date de fabrication. • Numéro de lot et date de péremption dans les conditions normales de stockage : voir sur l'emballage. • Utiliser les produits biocides avec précautions. Respecter les doses d'emploi recommandées. Avant toute utilisation lire les instructions ci-jointes.